

Code du produit : OX ETAIN
FDS N°: P029

Nb. pages : 4
Date : 15/09/2003

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

Nom du produit : OXYDE D'ETAIN

Synonyme : Dioxyde d'étain

Code ETQ : M207

Désignation : Oxyde Stannique ou Anhydride Stannique (SnO₂).

Types d'utilisation : Céramique – Verrerie – Polissage

Autres données : EINECS : 242-15-90-6 - CCN : 28 25 90 30 00 G

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants

Substance / ou / préparation – composants contribuant aux dangers : aucune

Impuretés (présentant un danger) : aucune

N° CAS (Chemical Abstract Service) : 18282-10-5

Classification : Ce produit n'a aucun effet nocif sur la santé en cas de manipulation et d'utilisation conformes.

3. Identification des dangers

Sécurité : Ce produit n'est pas classé dangereux pour la santé et au niveau des transports.

Risques : Eviter de disperser la poussière. La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation et peut être irritante pour les voies respiratoires.

Inhalation : Peut provoquer des toux, porter un appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour les particules fines nocives en cas de fortes concentrations de poussière.

Contact avec la peau : Porter des gants de protection en cas de sensibilisation.

Contact avec les yeux : Peut être irritant pour les yeux, porter des lunettes de protection.

Recommandation : Ne pas manger, ne pas boire, et ne pas fumer pendant l'utilisation.

4. Premiers secours

Inhalation : Donner de l'air frais et en cas de malaise, consulter un médecin.

Ingestion : Se rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler). Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer ou prendre une douche.

Contact avec les yeux : Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair : aucun – ininflammable – non combustible

Température d'auto-inflammation : aucune – ininflammable

Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion : produit de décomposition par pyrolyse : aucun

Moyens d'extinction : tous les agents d'extinction sont autorisés.

Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie : mesures habituelles d'extinction

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention : produit non toxique

Mesures spéciales de protection : même soin que pour les produits fins

Mesures après fuite ou déversement accidentel : ramasser par action mécanique en humidifiant d'abord afin d'éviter la formation de poussière par aspiration locale (appareil respiratoire P2).

7. Manipulation et stockage

Précautions en cours de stockage et de manipulation : entreposer dans un local sec et ventilé et manipuler avec soin afin d'éviter la formation de poussière (appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives).

Matériaux d'emballage ou de flaconnage :

- **recommandé** : sacs plastiques / conteneurs
- **à éviter** : endroit humide ou trempé

Réactions dangereuses avec : le trifluorure de chlore, le trisulfure d'hydrogène, le magnésium

Mesures préventives : éviter de stocker ces produits avec le SnO₂.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle : mesure d'hygiène usuelle

Protection respiratoire : ne pas inhaler – protection respiratoire en présence de poudre

Protection des mains : gants de protection

Protection des yeux : lunettes de protection

Protection de la peau : porter un vêtement de protection avec des manches longues.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : en poudre – de couleur blanche ou légèrement grise

Solubilité dans l'eau à 20°C : insoluble

pH : non défini

Point de fusion : 1127°C

Surface spécifique (BET) : 5,5 / 5,6 m²/g

Autre données:

Densité (20°C) : 6,95 g/cm³

Aucune odeur

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses avec : réagit violemment avec le trifluorure de chlore. Le contact avec le trisulfure d'hydrogène provoque une violente décomposition et une ignition. Violemment réduit par le magnésium lors de chauffage, avec un risque d'incendie et d'explosion.

Mesures préventives : Eviter de stocker le SnO₂ en présence de ces produits.

11. Informations toxicologiques

En se référant aux informations existantes, ce produit est physiologiquement inoffensif. Toutefois il risque d'être irritant pour les voies respiratoires lors d'une exposition répétée ou prolongée.

Il faut respecter, dans tous les cas, les valeurs de L.E.P. (Limite d'Exposition Professionnelle) de 2mg/m³ étain 5ACGIH 1995-1996).

12. Informations écologiques

En se référant aux informations disponibles, ce produit n'occasionne aucun effet nocif sur l'environnement.

13. Informations relatives à l'élimination

Eviter la contamination des eaux et observer les réglementations locales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Produit non classé dangereux – Aucun marquage spécial selon les directives CEE

Par voies terrestres : rail/route : Eviter la dispersion de poussière.

Par voies fluviales : aucune précaution requise

Par voies maritimes : aucune précaution requise

Par voies aériennes : aucune précaution requise

15. Informations réglementaires

Ce produit n'est pas identifié suivant les Directives de la Communauté Européenne.

16. Autres informations

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.